



CRÉDIT ÉNERGIE



Vous souhaitez conclure un crédit pour rendre votre habitation plus économe en énergie ? Grâce au crédit énergie de Record Credits, vous pouvez financer vos travaux de rénovation.

Groupe-cible

Les particuliers, les professions libérales, les indépendants. Vous êtes propriétaire du bien immobilier faisant l'objet du crédit.

Vos avantages

- Aucune intervention du notaire.
- Mensualité fixe pendant toute la durée du crédit.
- Un taux d'intérêt intéressant et inférieur à un taux classique d'un prêt rénovation.
- Un crédit énergie est destiné à l'amélioration de la consommation énergétique de votre maison, cela peut avoir un effet sur votre facture énergétique et votre PEB, mieux connu sous le nom de certificat de performance énergétique.

Caractéristiques techniques

- Type de prêt : Prêt à tempérament
- Montant : Au moins 3.700,01 euros
- Durée : De 36 à 120 mois
- Conditions :
 - Vous êtes propriétaire du bien immobilier faisant l'objet du crédit et vous êtes en possession d'une facture nominative ou d'un bon de commande signé datant de max. 3 mois pour les travaux pour lesquels vous demandez le crédit.
 - **75 %** du crédit sert au financement des **travaux visant à améliorer la performance énergétique.**
- Remboursement : à une échéance fixe, vous remboursez des mensualités constantes par domiciliation. La première échéance tombe 30 jours calendrier après la signature de l'offre. Cette échéance reste d'application pour toute la durée.
- Taux d'intérêt : Contactez votre spécialiste en crédits Record Credits.
- Assurance solde restant dû : Vous pouvez souscrire une assurance incapacité de travail ou décès.